

## Annexe 5

### CALENDRIER : Mobilité intra académique des AAE et des SAENES :

#### Étapes :

1. Résultats des opérations des 2 mouvements inter académiques **le vendredi 28 mars 2025.**
2. L'agent s'inscrit sur l'application Amia, formule ses vœux 6 au maximum et indique son ou ses motifs de mutation (en cas d'absence de vœux, **la demande sera automatiquement annulée**)  
**Du lundi 28 avril au vendredi 23 mai 2025 inclus.**
3. L'agent édite, via l'application Amia, sa confirmation de demande de mutation, et la transmet, par la voie hiérarchique accompagnée des pièces justificatives éventuelles.  
L'agent peut demander à modifier ses vœux et à les annuler.  
**Du samedi 24 mai au vendredi 30 mai 2025 inclus.**
4. L'agent prend connaissance sur Amia de l'état de sa demande de mutation (demande validée dans Amia et réceptionnée par la DPATE) et de l'avis émis par la rectrice.  
**Du samedi 31 mai au mercredi 5 juin 2025 inclus.**
5. L'agent prend connaissance sur Amia des priorités légales et critères supplémentaires établis à titre subsidiaire validés par le rectorat de l'académie demandée, suite à l'examen des pièces.  
**Du jeudi 6 juin au mardi 10 juin 2025 inclus.**
6. Suite à l'étape 5, l'agent peut éventuellement, par courriel adressé au rectorat de l'académie demandée, demander une ou des corrections et transmet dans le même temps les éléments permettant de justifier les corrections demandées (priorités légales et critères supplémentaires) avant la date limite fixée dans le calendrier de l'académie demandée.  
**Du jeudi 11 juin au dimanche 15 juin 2025 inclus.**
7. Le rectorat de l'académie demandée informe l'agent, par courriel, de la suite réservée à sa demande de correction effectuée lors de l'étape 6 (prise en compte ou non).  
**Du lundi 16 juin au mardi 17 juin 2025 inclus.**
8. L'agent doit se connecter sur Amia pour consulter ses résultats. **Les affectations sont saisies le 18 juin 2025.**